



EQUANS SUISSE

POLITIQUE ENVIRONNEMENT

Gérer l'environnement signifie pour nous agir en responsables respectueux de l'environnement et de la loi dans le cadre de la direction des affaires, de l'étude, de la réalisation et de l'exploitation d'infrastructure.

Nous contribuons avec force et détermination à réduire la consommation des ressources de la planète ainsi que les atteintes à l'environnement. Nous améliorons continuellement nos prestations favorables à l'environnement afin d'assurer aux générations à venir une existence dans un milieu naturel préservé. Pour cela, nous nous tenons aux six principes suivants selon lesquels nous voulons atteindre nos objectifs :

- Des mesures de protection de l'environnement et de prévention des pollutions entraînant une amélioration continue de notre contribution environnementale sont chose évidente pour nous et un maillon dans la chaîne de création de valeur.
- Nous sensibilisons nos collaboratrices et collaborateurs aux questions de la gestion de l'environnement, nous améliorons leurs compétences dans ce domaine en leur transmettant systématiquement et continuellement un savoir en matière d'écologie, et nous les faisons participer localement aux décisions à prendre.
- Nos collaboratrices et collaborateurs font preuve d'un grand sens des responsabilités en matière d'environnement. En tant qu'experts, ils sont capables d'améliorer les procédés et

- d'employer des produits les plus écologiques possibles.
- Dans le cadre de nos prestations et de nos produits, nous veillons à une consommation de ressources minimale et à l'emploi de matériaux respectueux de l'environnement.
- Pour mettre en pratique le principe de la « protection de l'environnement à la source », nous agissons en collaboration très étroite avec nos clients, nos partenaires et nos fournisseurs. Il s'agit, lors de la construction, de l'exploitation d'installations et de la fourniture de nos prestations, de diminuer la consommation d'énergie et de prevenir les pollutions.
- Nous avons conscience que pour atteindre les objectifs ambitieux de la protection de l'environnement, les règles du jeu du marché à elles seules ne suffisent pas. Par conséquent, nous ne veillons pas uniquement à observer les consignes légales mais nous traitons aussi les questions relatives à l'environnement activement, constructivement, en nous orientant sur les solutions, en coopération avec les autorités, les associations professionnelles et les hautes écoles.